

Troisièmement, il n'existe pas d'organe chargé de statuer à titre définitif sur le caractère réglementaire d'un document. Il existe bien une procédure permettant au ministère de la Justice de vérifier si oui ou non un texte réglementaire est un règlement; mais elle prête à critique, car le comité parlementaire d'examen n'intervient pas dans la décision.

Le comité estime qu'il faut modifier la loi pour n'avoir qu'une seule catégorie de textes réglementaires, largement définie. Tous les documents de cette catégorie seraient soumis à des procédures uniformisées, et toute exception à cette catégorie, qui échapperait par là même à l'examen du Parlement, devrait être stipulée dans la loi.

Dans la loi actuelle, la définition de «l'autorité réglementante» doit être modifiée, afin de la conformer à l'usage actuel qui veut que le comité lui révèle les raisons de l'adoption des règlements, avant leur enregistrement.

Pouvons-nous demander au gouvernement d'examiner ces questions sans retard?

Je le répète, le comité lui-même ne pèse pas lourd. Il a reçu des deux Chambres le mandat d'examiner les Règlements et autres textes réglementaires, et il est seulement habilité à en faire rapport aux deux Chambres.

A mon avis, honorables sénateurs, pour nous acquitter de notre tâche, il nous faut le solide appui de nos deux Chambres respectives. Pour témoigner de cet appui nous pourrions tout d'abord adopter le rapport du comité. Il nous a été soumis pour

que nous l'examinions. Il est également à l'étude à l'autre endroit où la motion d'adoption doit être mise aux voix. Je pense que le Sénat devrait également en décider l'adoption, et j'invite le coprésident du Sénat, dès que le débat sera terminé, à proposer l'adoption officielle du rapport, conformément aux dispositions de l'article 45(1) f) du Règlement.

Je pense également, et c'est le genre de suggestion que je puis faire en cette Chambre mais pas à l'autre endroit, que lorsque le Sénat et ses comités examinent une mesure législative, ils devraient se montrer plus énergiques et plus tenaces qu'ils ne l'ont été jusqu'ici et, mettant fin à cette pratique qui veut que l'on adopte des mesures législatives au moyen de règlements, à tort et à travers, ils devraient insister davantage pour que les règlements nous soient soumis avant l'adoption du bill.

C'est à dessein que j'omets ici la question des crédits de un dollar, car c'est un point qui a déjà été soulevé et débattu ici à fond. Mais je suis entièrement de l'avis exprimé dans la déclaration du rapport à ce sujet.

Il me semble cependant, honorables sénateurs, que rien n'empêche le Sénat et ses comités de chercher à faire appliquer dès la première étape, ces critères, qui ont été approuvés par le Sénat et qui, dans une certaine mesure, guident le comité spécial dans son examen *post-facto* des règlements et autres textes réglementaires.

(Sur la motion du sénateur Flynn, le débat est ajourné).

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)